

**PERSONNELS RECRUTES LOCAUX  
GRILLE DE REMUNERATION TVL-1**

*Cette grille n'est plus appliquée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012 pour les nouveaux contrats (mise en extinction).*

**1. Temps de travail** (pour un temps complet)

- 29h/semaine

**2. Grille en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

Echelon	Ancienneté	Montant mensuel brut	Taux horaire HSE
1	0	3 398,53 €	29,30 €
2	1	3 756,56 €	32,38 €
3	3	4 032,61 €	34,76 €
4	6	4 314,24 €	37,19 €
5	10	4 850,17 €	41,81 €
6	15	5 004,24 €	43,14 €

Cette grille est indexée sur le TVL.

**1. Autres éléments de rémunération**


Sous réserve de remplir les conditions, les personnels rémunérés sur la base de cette grille sont susceptibles de percevoir les primes et indemnités suivantes (au prorata du temps de travail) :

Intitulé	Montant	Observations
Prime de Noël	80% d'un mois de salaire	Versé en novembre
Indemnité classe découverte	18,04 €	Taux journalier multiplié par le nombre de jours du séjour dans la limite de 21 jours/an

Le secrétaire général

  
Sylvain Clairét

Le proviseur

  
Alain Houille

**Le Secrétaire Général**  
A.E.F.E.  
Lycée Jean Renoir  
Munich

